

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2025-301
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

Matière : DOMAINES
DE COMPETENCES
PAR THEMES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Sous matière :
POLITIQUE DE LA
VILLE-HABITAT-
LOGEMENT

**OBJET : OPERATION
"CŒUR DE VILLE"
N°2025-12 – AIDE A
L'IMPLANTATION
COMMERCIALE AU
PROFIT DE
MONSIEUR ALIYEV
ET DE LA SAS
TELECOM SERVICE
11**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE
33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION
CONSEIL EN DATE
DU : 10 NOVEMBRE
2025

AFFICHAGE EN DATE
DU : 10 NOVEMBRE
2025

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU

Séance du Conseil Municipal du lundi 17 novembre 2025
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses
séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD,
Maire

Présents : Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène
GIRAL, François DEMANGEOT, Nicole CATHALA –
LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD, Jacqueline
RATABOUIL, Jean-François VERONIN-MASSET, Prèscillia
GRANIER, Brigitte BATIGNE, Giovanni ZAMAI, Denis
BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE, Sabine CHABERT, Michel
RATABOUIL, Chantal BARTHES, Javier DE LA CASA, Agnès
SOULIER, Audrey GAIANI, Thierry ROSSICH, Christian
WINTERHALTER, Nadia IMEDJADJ.

Formant la majorité des membres en exercice

Procurations :

Bernard GRIMAUD donne pouvoir à Patrick MAUGARD,
Marie-Claude BOURREL donne pouvoir à Nicole CATHALA
– LEGUEVAQUES,
Nicolas ASENSIO-VERGNES donne pouvoir à Jean-François
VERONIN-MASSET,
Bruno PERLES donne pouvoir à Philippe GUIRAUD,
Delphine SANTINI donne pouvoir à Agnès SOULIER,
Adrien ROUZAUD donne pouvoir à Michel RATABOUIL,
Béranger SERRES donne pouvoir à Sabine CHABERT.

Absent excusé : Gérard MONDRAGON.

Absents : Régine SURRE, Karole CAFFIER, Zohra KUFEL.

Secrétaire : Audrey GAIANI.

Envoyé en préfecture le 20/11/2025

Reçu en préfecture le 20/11/2025

Publié le **21 NOV. 2025**

ID : 011-211100763-20251117-DB2025301-DE



Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la mise en place d'une aide à l'implantation commerciale qui a pour vocation d'encourager l'installation et la reprise des commerces en cœur de ville (secteur rue Gambetta, Place de Verdun et rue du 11 novembre).

Les modalités d'attribution de cette aide ont été définies sur la base de critères établis dans le règlement d'attribution de l'aide à l'implantation commerciale (aide aux loyers), approuvé par

délibération du Conseil Municipal n° 2023-75 du 28 mars 2023 et complété par délibération n°2024-222 du 7 octobre 2024.

A ce jour, ce sont 25 commerces qui ont bénéficié de cette aide depuis le début de l'opération, soit un montant global de 59 966,00 Euros (montant arrêté au 29/10/2025).

Monsieur le Maire indique que le comité de sélection s'est réuni le 3 novembre 2025 pour examiner la demande d'aide déposée par :

- Monsieur ALIYEV Rauf, pour la création d'une pizzeria « PASHA Pizza » dans les locaux situés « 12 Rue Gambetta ». Le montant du loyer mensuel s'élève à 310.00 Euros hors charges.
- La SAS TELECOM SERVICE 11 représentée par Monsieur MAKHTOUK Karim, pour la création d'un magasin de téléphonie « CORIOLIS » dans les locaux situés « 17-18 Place de Verdun ». Le montant du loyer mensuel s'élève à 260.00 Euros hors charges.

Les dossiers de demande d'aide examinés répondant aux critères d'attribution définis.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

ATTRIBUE une aide mensuelle de 250.00 Euros au profit de Monsieur ALIYEV Rauf pendant 18 mois.

ATTRIBUE une aide mensuelle de 208.00 Euros au profit de la SAS TELECOM SERVICE 11 représentée par Monsieur MAKHTOUK Karim, pendant 18 mois.

PRECISE que le règlement sera effectué sur production des justificatifs de paiement des loyers et sous réserve des autorisations d'urbanisme.

INDIQUE que ces dépenses seront inscrites au budget de la commune, article 65742.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

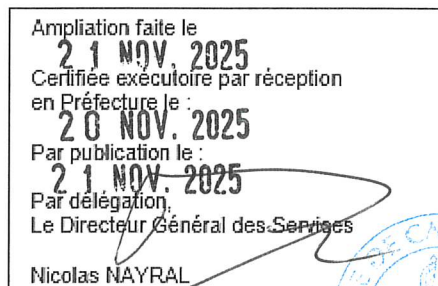
Monsieur le Maire soulève que depuis 2024, il y a eu l'implantation de 25 commerces pour un montant global de 60 000€. Les dossiers de demandes de deux commerces (téléphonie et pizzeria) ont été acceptés et les implantations se feront autour de la rue Gambetta et place de Verdun.

Monsieur le Maire remarque que certains proposent d'acheter un fonds de commerce pour 120 000€. Il remarque qu'avec la moitié, 25 commerces ont pu s'installer.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.



Castelnaudary, le 17 novembre 2025

Le Maire,

Patrick MAUGARD